

DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)*, sur les demandes approuvant :

- pour le bâtiment portant le numéro 2439, rue Frontenac, l'usage « services personnels et domestiques », et ce, conformément au sous-paragraphe a) du paragraphe 7° de l'article 136 *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1174869001];
- pour le bâtiment portant le numéro 115, rue Saint-Antoine Ouest, les usages « agriculture végétale extérieure et intérieure » et « apiculture », et ce, conformément au paragraphe 10° de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1177303004].
- pour le bâtiment portant le numéro 1194, chemin Remembrance l'usage « restaurant, traiteur » et ce, conformément à l'article 289 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie(01-282)* [dossier 1173332003]

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mardi 11 avril 2017, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes d'autorisation peut communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Montréal, le 25 mars 2017

Le Secrétaire d'arrondissement,
M^e Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie